Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_10-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**10** : URBANISME – Nouvelle dénomination de voies : Allée des Grands Prés, allée du Parc du Stade et allée des Pommiers

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

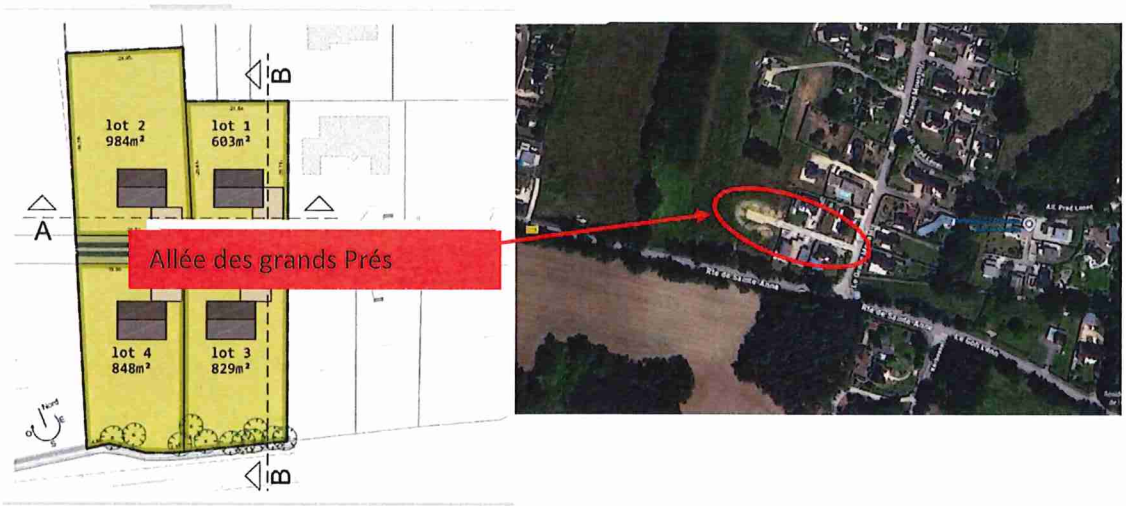
***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Jacqueline GUILLOTIN lit et développe le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en place de la Base d'Adresse Locale conformément à la Loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique, la commune doit gérer un fichier contenant toutes les adresses et les géolocaliser.

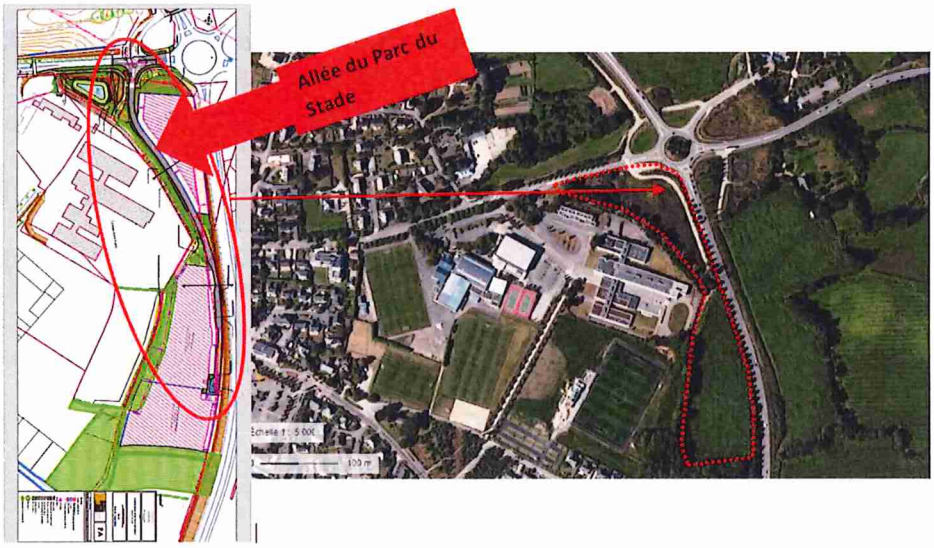
Ainsi, il convient de nommer les rues de 2 nouveaux lotissements et l'ajout d'une voie au sein de la ZAC de Park Nevez :

1- Pour le lotissement « Gaia Invest » au Grand Moustoir, il est proposé de nommer la nouvelle voie : **allée des Grands Prés**.

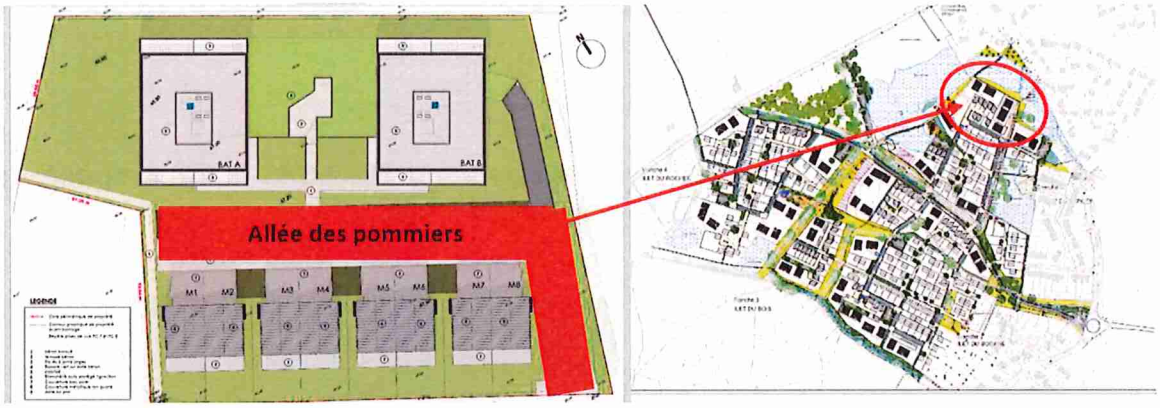


Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_10-DE

2- Pour le lotissement du Parc du Stade accueillant de nouveaux équipements publics (Centre Technique Municipal et la salle « filets croisés »), il est proposé de nommer la nouvelle voie : **allée du Parc du Stade**.



3- Au sein de la ZAC de Park Nevez, suite au dépôt du projet de permis de construire déposé par LAMOTTE CONSTRUCTION, il y a lieu d'ajouter une nouvelle voie : **allée des Pommiers**.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, travaux, mobilité et cadre de vie du 12 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_10-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission urbanisme, travaux, mobilité et cadre de vie du 12 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver les dénominations des nouvelles voies présentées ci-dessus ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON